

Compte-rendu de la visio-conférence du 16/04/20 avec le conseil citoyen de Chantereigne à la Chapelle Saint-Luc

Il y a 3 conseils citoyens à la Chapelle Saint-Luc. Chantereigne est le plus grand des 3 quartiers concernés. Le conseil est installé depuis 2016 et constitué en association.

Dès que l'information du confinement est tombée, les membres du conseils se sont posés la question : « Qu'est-ce qu'il faut faire pour être utile aux habitants ? » via le groupe Whatsapp qu'ils utilisent habituellement, sur lequel tous les membres sont inscrits. L'idée de créer d'un comité pour aider les personnes fragiles (malades, âgées, seules avec des enfants en bas âge, etc.) a rapidement été retenue. Un message électronique a été envoyé au Maire pour l'informer de l'idée, qui a rapidement exprimé son enthousiasme. Le soutien de la Mairie a permis de lever le premier frein : l'autorisation de pouvoir sortir pour aider les habitants. Le Maire a Informé ses services qui se sont rapprochés du conseil pour organiser l'action. Une première réunion téléphonique a eu lieu avec des représentant des services action sociale et citoyenneté. Les membres du conseil ont expliqué le projet : aller faire des courses (aliments et médicaments) pour les personnes qui en ont besoin. Mais comment prendre contact avec ces personnes ? Le Centre municipale d'action social (CMAS), qui possède une liste des personnes fragiles, a proposé de recenser les besoins et de mettre en contact ces personnes avec les membres du conseil citoyen.

10 membres du conseil citoyen se sont portés volontaires et se sont répartis les jours de la semaine. L'action a démarré dès le 20 mars avec un premier appel du CMAS pour communiquer l'adresse de 4 personnes qui avaient besoin de courses et de médicaments.

Le 26 mars, les membres du conseil ont fait un point avec les services municipaux sur les difficultés rencontrées :

- un problème de véhicule. Tous les membres du conseil n'en ont pas et cela est indispensable pour les grosses courses. Un véhicule a été mis à disposition par la Mairie avec des agents pour accompagner les conseillers.
- Le service a été réduit à 3 jours de la semaine, car les membres du conseil ne pouvaient faire face aux demandes quotidiennes. Le service a désormais lieu lundi, mercredi et vendredi. Le CCAS reçoit les appels et programme les courses sur la semaine. L'information est envoyée à aux membres du conseil à 10h les jours définis et les courses + livraisons ont lieu de 14h à 18h.
- Une « Pré-liste » a été mise en place, sur laquelle les gens cochent les produits qu'ils veulent.
- Le service a été limité à 4 personnes par jour.

Une trentaine de personnes ont bénéficié de ce service, et ça n'arrête pas. Les gens qui en bénéficient sont très contents, ils ne savaient pas que le conseil existait. Lors des livraisons, les membres du conseil portent un T-shirt avec le logo du conseil citoyen, ça suscite la curiosité. Les membres du conseil passent une première fois chez la personne prendre l'argent puis rapportent les courses avec la monnaie et le ticket de caisse. Ça se passe très bien, la confiance est là. A tel point que des personnes ont demandé aux conseillers de retirer de l'argent avec leur cart bleue, ce qu'ils ont refusé pour ne pas prendre de risque en cas de problème.

Pour les personnes qui n'ont pas les moyens, le CMAS se charge d'apporter une aide. Il existe également une cagnotte de 150€ (il s'agit d'un don des élus) si le montant des courses dépasse l'argent qui a été confiés aux conseillers.

Voir aussi :

- [la fiche qui décrit la procédure du « comité de soutien solidaire »](#)
- [la « pré-liste » que les bénéficiaires utilisent pour commander leurs courses](#)